

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
PREFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
METROPOLE DU GRAND NANCY

**CONCLUSION ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**  
**Gérard CAUQUELIN**

**Commune de MALZEVILLE**

*Demande d'un permis d'aménager*

**Projet de déviation routière entre le rond-point de Pixérécourt et le viaduc L.Marin**  
*séquence: rue Pasteur / avenue Saint Michel*

- Arrêté Préfectoral en date du 08 octobre 2019
- Ordonnance du Tribunal Administratif de Nancy :  
N° E19000109/54 du 26 septembre 2109



La présente enquête publique unique a été prescrite par Madame Marie-Blanche BERNARD Secrétaire Générale à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle par arrêté en date du 08 octobre 2019, et a été conduite par M. Gérard CAUQUELIN Commissaire Enquêteur désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy par ordonnance en date du 26 septembre 2019.

**L'avis** de cette enquête unique est relatif à la **demande d'un permis d'aménager** concernant le projet de déviation routière entre le rond-point de Pixérécourt et le viaduc Louis Marin ; *séquence rue Pasteur / avenue Saint Michel*.

Le projet se situant en limite et dans le site classé du « Parc de l'Abiétinée et de la cure d'air Trianon », protégé au titre du code de l'environnement depuis le 22 août 2013 pour leur caractère artistique et historique , les travaux sont soumis à l'obtention d'un permis d'aménager.

Les aménagements prévus :

- Une nouvelle chaussée en jonction avec les tronçons existants au nord de la rue Pasteur et au sud au niveau du carrefour avec l'avenue Saint-Michel.
- Une voie verte en continuité avec celle existante et des cheminements doux.
- Un aménagement paysager d'ensemble pour valoriser les lieux y compris la création d'un parvis devant le parc de l'Abiétinée.
- Des ouvrages de gestion des eaux pluviales, eaux de voirie et eaux provenant du coteau.
- Une recomposition de la voirie de la résidence Saint-Michel.

## CONCLUSIONS

### **1 – Organisation et déroulement de l'enquête publique unique. Le commissaire enquêteur a constaté :**

\* La publicité préalable régissant cette enquête publique unique a été respectée :

- Avis de presses dans les délais.
- Affichages : Métropole du Grand Nancy  
Mairie de Malzéville – Services techniques  
Dans l'espace du projet.  
A la préfecture de Meurthe-et-Moselle
- Le dossier, mis à la disposition du public, était disponible :
  - en Mairie de Malzéville( Services techniques), siège de l'enquête.
  - au siège de la Métropole du Grand Nancy

\* Le dossier portant sur le projet a été mis à la disposition du public par voie électronique :

- sur la plate-forme dématérialisée
- sur un poste informatique à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle ; rue Ste. Catherine à Nancy.

\* Le public a pu exprimer ses remarques :

- sur le registre disponible en Mairie de Malzéville
- sur le registre disponible à la Métropole du Grand Nancy
- sur le registre dématérialisé.
- par courrier déposé dans le registre
- en échangeant avec le Commissaire Enquêteur durant les permanences

\*La participation du public a été importante :

- 35 observations déposées dans le registre électronique.
- 16 observations déposées dans le registre de Malzéville
- 5 courriers déposés dans le registre de Malzéville
- Par ailleurs on comptabilise 730 visionnages du dossier disponible à l'adresse dédiée et 460 téléchargements.

L'enquête publique unique s'est déroulée de façon satisfaisante , le public s'est exprimé de façon constructive.

***Les observations portent sur la demande d'Autorisation Environnementale.***

***Il n'y a eu aucune observation sur le permis d'aménager***

## **2 – Opportunité du projet d'aménagement. Les points forts sont :**

- La nouvelle voie formera une « allée forestière » entre l'Abiétinée et la Pépinière, ce sera une porte d'entrée végétale dans l'agglomération Nancéienne.
- Cette voie, limitée à 50 km/h, ne possédera pas de plantations en masse destinées à masquer une infrastructure, mais une composition végétale qui suit une gradation ; serrée au niveau de l'Abiétinée et de plus en plus lâche à mesure que l'on descend vers la vallée.
- Un belvédère naturel avec vue sur l'architecture monumentale des Grands Moulins.
- L'aménagement du carrefour Pasteur. Intégration du bassin de rétention des eaux du coteau, en créant un espace polyvalent comme lieu de détente, et création d'un « plateau » où la vitesse sera limitée à 30 km/h,(enrobé clair dans cette zone) .
- La préservation du parc de l'Abiétinée, en créant un « parvis » qui révélera le parc et qui invitera à le découvrir .
- Le choix des revêtements pour les voies réservées aux « modes doux ». Revêtements différents selon le type d'usage . Voie Ouest , mixte piétons-cycles en enrobé et voie Est, joggers et randonneurs à pied en grave ou stabilisé.
- L'aménagement de la résidence Saint-Michel. Les limites seront redéfinies, et les abords seront recomposés. La parcelle sera clôturée et doublée d'une haie arbustive. La desserte sera modifiée ( accès trop proches du carrefour à feux). La création d'espaces de détente.

- Un projet lumière adapté sur le parcours de la nouvelle voie.
- L'étude géotechnique qui confirme que les travaux , de ce projet, seront moins impactant vis-à-vis des risques de mouvement de terrain et de retrait-gonflement que le projet « en tranchée couverte » de 1996. Travaux acceptables selon les textes en vigueur de 2008.
- La limitation du défrichement , initialement autorisé à 0,133 ha. La M.G.N. rapporte la surface autorisée à 0,0118 ha. Ainsi que la réduction du boisement compensateur. ( voir 14- PA16- Annexe).

### **3 – Avis du Commissaire Enquêteur.**

Considérant :

- Que l'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions ;
- \* Qu'il n'y a pas eu d'opposition au projet d'aménagement ;
- Que le projet d'aménagement sera profitable à la commune de MALZEVILLE
- Que les prestations proposées sont cohérentes avec le projet . La qualité environnementale est recherchée
- Que les procédures de l'enquête publique ont été respectées. Le public a pu consulter le dossier, et éventuellement échanger ou formuler ses remarques.

**J'émet un AVIS FAVORABLE sur le projet d'aménagement concernant la déviation routière entre le rond-point de Pixérécourt et le viaduc Louis Marin - séquence rue Pasteur / avenue Saint-Michel.**

Fait à Charmois le 02janvier 2020  
Le Commissaire Enquêteur  
Gérard CAUQUELIN